

DECISION DU MAIRE N° 2023-04

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE DE CORDEMAIS N°2022-10

Le Maire de la Commune de Cordemais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2020-27 du 25 Mai 2020 donnant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site de e-marchés publics.com en date du 01/12/2022 sous la référence N° 899243, ainsi que sur le BOAMP Supérieur à 90 000 € en date du 01/12/2022 sous la référence N°22-159448, pour le marché de travaux de réhabilitation et extension de la Mairie de Cordemais,

VU le rapport d'analyse des offres présenté conformément aux critères énoncés dans le dossier de consultation par la Maîtrise d'œuvre,

ATTENDU que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget de la Commune,

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché de travaux de réhabilitation et extension de la Mairie aux sociétés suivantes :

Lot(s)	Désignation	Entreprise	Montant en € H.T.
01	VRD- DÉMOLITION ET GROS-OEUVRE	ABTP- 7 Bis Rue de la Marsollais 44130 BLAIN	217 228.55
02	COUVERTURE-ÉTANCHÉITÉ	1 seule offre jugée inacceptable	
03	MENUISERIES EXTÉRIEURES	Atlantiques Ouvertures- ZA des IV Nations 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE	26 690.00
04	MENUISERIES INTÉRIEURES	1 seule offre jugée inacceptable	
05	CLOISONNEMENTS-DOUBLAGES	SARL SIRE- 17 Rue de la Rabotière 44800 SAINT-HERBLAIN	40 530.38
06	REVÊTEMENTS DE SOLS	ROSSI SAS – Rue du Moulin de la Rousselière 44805 SAINT-HERBLAIN	63 750.00
07	PLAFONDS SUSPENDUS	EURL LEGAL SCHREINER- 14 Rue de l'Abbé Orain 44590 DERVAL	9 132.10
08	PEINTURE	VOLUMES & COULEURS – 26 Rue Bobby Sands 44800 SAINT-HERBLAIN	18 300.00
09	ÉLECTRICITÉ-COURANT FAIBLE-SÉCURITÉ INCENDIE	SPIE Industrie & Tertiaire- 7 Rue Julius et Ethel Rosenberg 44818 SAINT-HERBLAIN CEDEX	57 500.00
10	PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	METLD – SAS BE GREEN SOLAR- 1 Rue Guglielmo Marconi 44800 SAINT-HERBLAIN	10 000.00
11	CHAUFFAGE-TRAITEMENT D'AIR-GTC-PLOMBERIE	MISSENARD Climatique – 1 Rue du Remouleur 44800 SAINT-HERBLAIN	62 500.00
		TOTAL	505 631.03 € H.T

Article 2 : Le contrat est passé pour une durée de 8 mois, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Article 3 : Les prestations sont rémunérées par un prix global et forfaitaire, selon les stipulations de l'acte d'engagement, et son révisés mensuellement par application aux prix du marché comme stipulé à l'article 7.2 du CCAP.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes réglementaires et dont il sera rendu compte lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Maire
Daniel GUILLÉ



ACTE RENDU EXECUTOIRE

AFFICHAGE

LE :

Le Maire de la COMMUNE DE CORDEMAIS

Daniel GUILLÉ